

CENTRE HOSPITALIER DE PERIGUEUX (24)

Tranche n°2 du Plan Directeur

MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

Missions d'étude géotechnique

Règlement de Consultation

Maître d'ouvrage



CENTRE HOSPITALIER DE PERIGUEUX

80, Avenue Georges Pompidou

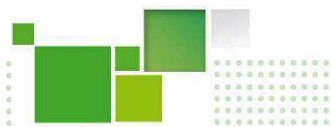
CS 61205

24 019 PERIGUEUX CEDEX

A2MO Bordeaux

27 Avenue Ile de France
33 370 ARTIGUES PRES BORDEAUX
05 56 67 21 40
Fax : 05 56 67 27 03
bordeaux@a2mo.fr
www.a2mo.fr





MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

Règlement de Consultation (RC) en application du Code des Marchés Publics 2006 version consolidé

Maîtrise d'ouvrage

CENTRE HOSPITALIER DE PERIGUEUX

80, Avenue Georges Pompidou

CS 61205

24019 PERIGUEUX CEDEX

Ordonnateur

Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier de PERIGUEUX

Comptable public assignataire des paiements

MONSIEUR L'INSPECTEUR DIVISIONNAIRE – Trésorerie de Périgueux

Etablissements Hospitaliers -Centre Hospitalier de Périgueux

80, avenue Georges Pompidou – CS 81100

24019 – PERIGUEUX CEDEX

Assistant au Maître d'ouvrage

A2MO BORDEAUX

27 Avenue Ile de France

33 370 ARTIGUES PRES BORDEAUX

Représentée par Nicolas LEMAITRE

Email. : n.lemaitre@a2mo.fr

Maitrise d'Œuvre

En cours de désignation

Remise des offres

Date et heure limites de réception : **Vendredi 15 mai 2015 à 12h00**



ARTICLE I - OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation concerne la passation d'un marché de prestations intellectuelles pour l'assistance à la reconnaissance géotechnique (1^{ère} phase : mission G1 et G2 / 2^{ème} phase : mission G4) relatif au projet de chantier de la Tranche 2 du Plan Directeur.

La mission globale du prestataire géotechnique s'étend sur une période minimale de 2 ans. Le planning prévisionnel d'intervention du géotechnicien est donné à titre indicatif :

- Mission G1 : réalisation en juin 2015.
- Mission G2 AVP : premier trimestre 2016.
- Mission G2 PRO : troisième trimestre 2016.
- Mission G4 : du deuxième trimestre 2017 au quatrième trimestre 2018.

ARTICLE II - CONDITION DE LA CONSULTATION

1 - Etendue de la consultation et mode de procédure

La présente consultation est passée suivant « Procédure Adaptée ». Elle est soumise aux dispositions des articles 26, 27, 28 et 40 du Code des Marchés Publics.

Le Centre Hospitalier de Périgueux se réserve le droit de négocier avec tous les candidats dans le cas où il jugerait les offres irrégulières ou inacceptables.

2 - Intervenants

Maitrise d'Ouvrage :

Monsieur le Directeur Ordonnateur
Centre Hospitalier de Périgueux
80, Avenue Georges Pompidou – CS 61025
24019 – PERIGUEUX CEDEX

Assistant au Maître d'Ouvrage :

A2MO BORDEAUX
27 Avenue Ile de France
33 370 ARTIGUES PRES BORDEAUX

Maitrise d'œuvre : en cours de désignation

Contrôleur technique : en cours de désignation

Coordonnateur santé et protection des salariés : en cours de désignation

Organisateur, Pilotage et Coordination :

Direction des Travaux et du Patrimoine du Centre Hospitalier de Périgueux
80, Avenue Georges Pompidou – CS 61025
24019 – PERIGUEUX CEDEX

3 - Mode de dévolution

Le marché sera composé d'un seul lot.

Pour la première phase de la mission (G1 + G2), il est conclu à un prix forfaitaire ferme non actualisable et non révisable.

Pour la seconde phase de la mission (G4), il est conclu à un prix forfaitaire ferme révisable.

4 - Décomposition en tranches ou phases

La prestation sera à réaliser :

- Une première phase :
 - o Mission G1 (ES+PGC),
 - o Mission G2 (AVP+PRO).
- Une seconde phase :
 - o Mission G4 (Supervision d'exécution).

5 - Variantes – Options

Le marché sera passé, **sans variantes et sans option**, suivant le C.C.T.P. Les candidats doivent présenter une proposition conforme au dossier de consultation.

Une offre incomplète sera éliminée.

6 - Mode de règlement du marché

Le délai maximum de paiement est fixé à **50 jours** à compter de la réception de la facture, conformément à l'article 98 du Code des Marchés Publics.

En cas de dépassement du délai global de paiement, les intérêts moratoires sont calculés au taux de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé de courir, augmenté de huit points.

7 - Délai d'exécution

Le délai d'exécution, après la notification du marché est :

- Fixé à **4 semaines pour la mission G1.**
- Fixé à **5 semaines pour la mission G2 AVP.**

La date prévisionnelle d'intervention pour la mission G1 est fixée au mois de **Juin 2015**.

8 - Visite du site

Une visite du site en présence d'un représentant de la Direction des Travaux et du Patrimoine du Centre Hospitalier de Périgueux est possible à la demande du candidat (coordonnées à l'Article 6 du présent RC).

9 - Modification du dossier de consultation

Le Maître de l'Ouvrage se réserve le droit d'apporter, au plus tard HUIT JOURS (8 jours) avant la date limite pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation des entreprises. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet. Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

10 - Délais de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à QUATRE VINGT DIX JOURS (90 jours) à compter de la date limite de remise des offres fixée à l'article 3.2 du présent règlement de la consultation.

ARTICLE III - RETRAIT DU DOSSIER ET PRESENTATION DES OFFRES

1 - Retrait du Dossier de Consultation

Le dossier de consultation doit être téléchargé aux adresses suivantes :

Sur le site du Centre Hospitalier :



www.ch-perigueux.fr
« Marchés publics »

Sur la plate forme de dématérialisation :

<http://www.achatpublic.com/>

« Salle des marchés » entreprises

Retrait des dossiers

N° de référence de la consultation : MAPA DTP PI 150006

Les candidats devront renseigner un formulaire d'identification mentionnant notamment le nom de l'organisme, le nom de la personne physique téléchargeant les documents et une adresse permettant de façon certaine une correspondance électronique.

2 - Langue dans laquelle doit être rédigée l'offre

Langue française

3 - Offres

Le candidat est informé que le marché est conclu dans l'unité monétaire **EURO**.

3.1 - Contenu du dossier de l'offre

Chaque candidat devra produire les pièces suivantes :

- La **lettre de candidature** (modèle DC1) ou **équivalent**,
- La **déclaration du candidat**, (modèle DC2) ou **équivalent**, qu'il complètera en indiquant notamment les renseignements nécessaires à l'appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières du candidat :
 - o Renseignements relatifs à la situation financière du candidat,
 - o Renseignements relatifs aux moyens et références du candidat,
 - o Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels,
 - o Capacités professionnelles,
 - o Attestation et certification de la capacité professionnelle,
 - o Justificatifs des capacités professionnelles, techniques et financières des éventuels sous-traitants, le cas échéant sur les 3 dernières années (article 45)
 - o Renseignements sur l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L323-1 du Code du Travail,
 - o Déclarations/attestations sur l'honneur, en application des articles 43 et 45 du Code des marchés publics.
 - o Pouvoirs de la personne habilitée à engager la société. Dans le cas où une immatriculation au Registre du commerce et des Sociétés (RCS) ou au Répertoire des Métiers (RM) est obligatoire ou lorsque la profession est règlementée, le candidat devra fournir l'un des documents suivants :
 - o Un extrait K ou K bis RCS (délivré par les services du greffe du Tribunal de commerce à une date récente)
 - o Une carte d'identification justifiant de l'inscription au RM,
 - o Un récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises (pour les personnes physiques ou morales en cours d'inscription)

Les pièces accompagnants le dossier de candidature rédigées en langue étrangère seront acceptées si elles sont accompagnées d'une traduction en langue française.

Les candidats peuvent utiliser les imprimés DC1 et DC2 disponibles sur le site Internet :

<http://finances.gouv.fr/minefi/publique/marches-publics/index.htm> ou fournir des documents équivalents

Pour le choix de l'offre, les candidats doivent réunir les documents suivants :

- L'Acte d'Engagement établi en un seul original signé par le candidat ou par son représentant dûment habilité auxquels sera annexé le bordereau de prix rédigé par le candidat daté et signé.
- L'Annexe n°11 de l'Acte d'Engagement (DPGF) daté et signé.
- Le C.C.A.P ci-joint à accepter sans modification, paraphé à chaque page, daté et signé à la fin.
- Le C.C.T.P ci-joint à accepter sans modification et ses annexes paraphées à chaque page daté et signé à la fin.

- Le Règlement de la Consultation ci-joint à accepter sans modification, paraphée à chaque page, daté et signé à la fin.
- Un Dossier Méthodologique et technique.

3.2 - Présentation de l'offre

Les candidats auront à produire un dossier complet **daté et signé** sous simple enveloppe portant la mention :

MAPA DTP PI 150006
Tranche 2 - Mission de reconnaissance géotechnique
Nom de l'entreprise et cachet

et sera adressé par tout moyen permettant d'assurer la traçabilité de sa réception à :

MONSIEUR LE DIRECTEUR
DU CENTRE HOSPITALIER DE PERIGUEUX
CELLULE MARCHES
80, avenue Georges Pompidou – CS 61205
24019 – PERIGUEUX CEDEX

Ou remis en mains propres, contre récépissé à :

CELLULE MARCHES
DIRECTION DES TRAVAUX ET DU PATRIMOINE
DU CENTRE HOSPITALIER DE PERIGUEUX
81, avenue Georges Pompidou – CS 61205
24019 – PERIGUEUX

Ce dossier pourra également être transmis par voie électronique sur le site :

<https://www.achatpublic.com>

Pour le **Vendredi 15 mai 2015 à 12 H 00**

Les dossiers qui ne seraient pas remis ou envoyés aux lieux indiqués ne seront pas retenus, ils seront renvoyés à leurs auteurs.

Les dossiers, qui seraient remis ou dont la traçabilité de la réception serait délivrée après la date et l'heure fixées ci-dessus, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus, ils seront renvoyés à leurs auteurs.

ARTICLE IV - JUGEMENT DES OFFRES

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles 53 et 55 du Code des Marchés Publics.

Pour chaque critère, les offres seront notées entre 0 et 10 selon les principes suivants :

1 - Valeur technique de l'offre – 60% de la note globale

Appréciée sur la base d'un mémoire technique correspondant à l'opération, en y détaillant :

- L'organisation opérationnelle dédiée en moyen humain (personnel d'encadrement et d'exécution) et technique.
- La méthodologie de réalisation retenue.
- La nature, le nombre et les moyens mis en œuvre pour permettre la reconnaissance du sol (note méthodologique, moyens techniques, planning, ...).
- Les références sur des opérations similaires.

2 - Prix de la prestation – 40% de la note globale

Par application de la formule :

Note = 6 x [prix offre conforme moins disante / prix offre considérée] – 2.

Les offres dont la note calculée est inférieure à 0 se verront affecter la note 0.

Exemple :

NOTATION PRIX

Désignation	Candidat 1	Candidat 2	Candidat 3	Candidat 4
TOTAL GENERAL DE LA MISSION HT	2 000,00 €	2 500,00 €	1 000,00 €	1 500,00 €
Formule : Note = 6 x (prix offre moins disante / prix offre considérée) – 2				
Moins disant / conforme	1 000,00 €			
Note	1,00	0,40	4,00	2,00

ARTICLE V - COMMUNICATION DES RESULTATS

Le candidat ne sera définitivement retenu qu'après production de divers documents conformément à l'Article 46 du Code des Marchés Publics.

Il s'agit :

- Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail ; ces pièces sont à produire tous les six mois jusqu'à la fin de l'exécution du marché ;
- Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant la satisfaction de vos obligations fiscales et sociales

Conformément à l'article 80 du Code des Marchés Publics, un avis d'attribution comportant le nom du ou des titulaire (s) retenu (s) et le montant du marché sera publié dans les mêmes conditions que l'appel public à concurrence.

ARTICLE VI - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats pourront faire parvenir une demande écrite à Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier de Périgueux, au plus tard 6 jours avant la date prévue de remise des offres.

A titre d'information, les coordonnées des représentants de la Maîtrise d'Ouvrage sont les suivants, pour obtenir des renseignements techniques ou administratifs

CENTRE HOSPITALIER DE PERIGUEUX
Direction des Travaux et du Patrimoine
M. Vincent JONAS (Renseignements techniques)
Mme Nadine PARET (Renseignements administratifs)
80, avenue Georges Pompidou
CS 61205
24019 – PERIGUEUX CEDEX
Tél. : 05.53.45.27.19
Fax : 05.53.45.27.22
da.st@ch-perigueux.fr



<p>A</p> <p>Le</p> <p>L'ENTREPRENEUR <i>(cachet et signature)</i></p>	<p>A Périgueux</p> <p>Le LE DIRECTEUR ORDONNATEUR DU CENTRE HOSPITALIER, <i>(Cachet et signature)</i></p>
--	---